

## Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2023

### I) LA COMMUNE EMPLOYEUR ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EMPLOI

La commune de Pantin mène, depuis de nombreuses années, une politique volontariste concernant l'égalité professionnelle via des actions qui portent sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnelles, la diversité et l'égalité femme-homme.

La crise sanitaire a réaffirmé cet engagement en développant une nouvelle approche du travail et des organisations de travail dont le télétravail est le symbole. Cette nouvelle forme d'organisation interroge plus largement sur les pratiques managériales, les risques d'isolement, le droit à la déconnexion et à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

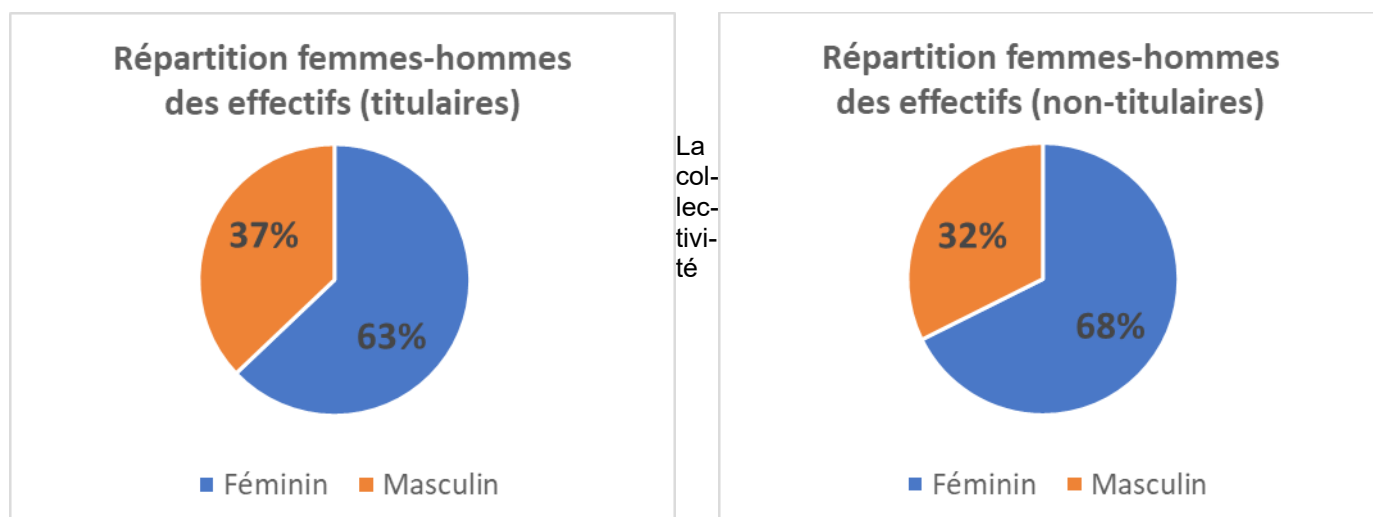
L'approfondissement des mesures visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle est au centre de cette réflexion et des mesures post crise sanitaire. C'est un marqueur fort dans la volonté continue de la collectivité d'améliorer la qualité du service public.

Dans cette perspective, un plan d'actions 2021-2023 qui découle du cadre réglementaire issu de la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 et d'un décret du 13 mars 2020 a été validé au Conseil Municipal du 18 mars 2021. Il s'articule autour des 4 axes suivants :

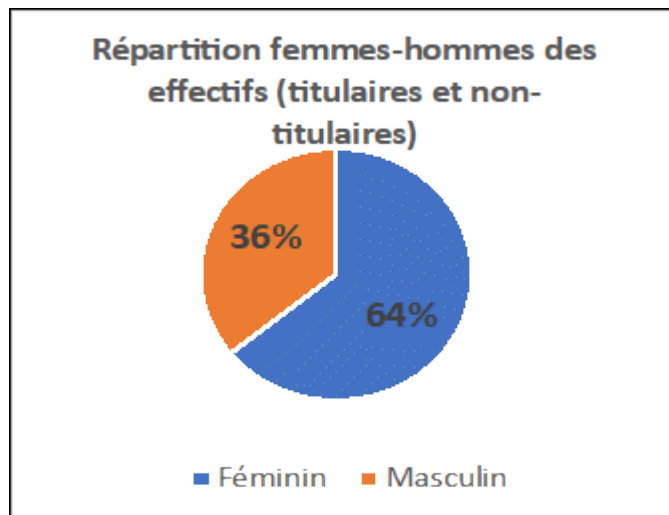
- Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Axe 2 : Garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Cette première partie du rapport consiste en la réalisation d'un état des lieux de la structure des effectifs et des emplois de notre collectivité, d'apprécier les effets des mesures RH inclusives mises en œuvre depuis le dernier rapport sur l'état de la collectivité et d'identifier les marges de progrès ainsi que les perspectives pour les années à venir.

#### A) Photographie de la collectivité concernant les emplois permanents et les emplois non permanents



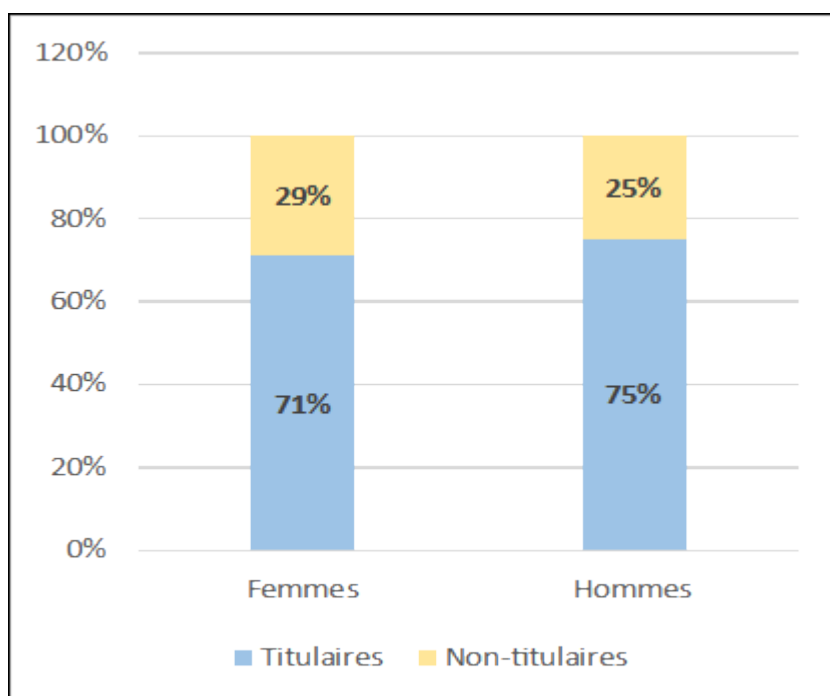
compte 1003 agents titulaires de la fonction publique dont 63% de femmes et 374 contractuels sur des postes vacants dont 68% de femmes.



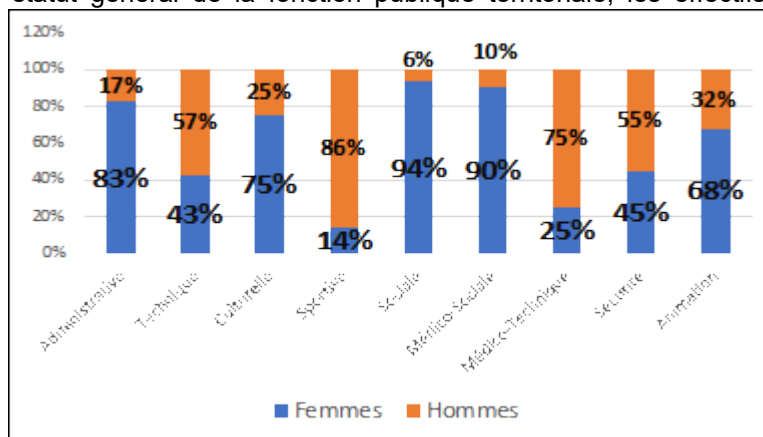
La collectivité, au 31 décembre 2022 comptait 1377 agents sur des emplois permanents dont 64% de femmes soit **884** femmes.

La proportion de femmes sur emploi permanent est supérieure de trois points comparativement à la structuration nationale au sein des collectivités (61% pour les communes). Notre collectivité est dans la moyenne des communes de la Petite Couronne qui dénombrent en moyenne 64,4% de femmes en 2020.

**71%** des agents titulaires sont des femmes soit un peu plus de **6 points** par rapport au niveau national.



Conformément au statut général de la fonction publique territoriale, les effectifs sont répartis en filières comme suit :



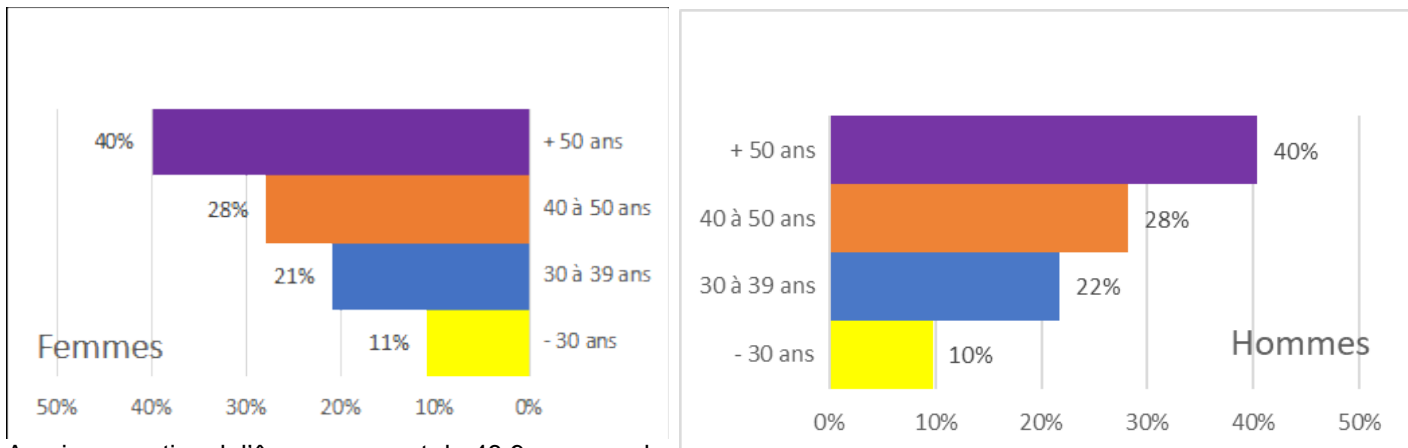
Certaines filières souffrent encore de difficultés en matière de parité, notamment la filière médico-sociale ou la filière sociale. Les taux communaux sont néanmoins conformes aux données nationales.

- filière administrative : 82 % de femmes / 18 % d'hommes
- filière technique : 41 % de femmes / 59 % d'hommes
- filière animation : 71 % de femmes / 29 % d'hommes
- filière culturelle : 63 % de femmes / 37 % d'hommes
- filière sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-sociale : 96 % de femmes / 4 % d'hommes
- filière médico-technique : 74 % de femmes / 26 % d'hommes
- filière sportive : 28 % de femmes / 72 % d'hommes
- filière sécurité-police : 21 % de femmes / 79 % d'hommes
- filière incendie-secours : 4 % de femmes / 96 % d'hommes

## B) Pyramide des âges

Les effectifs de la collectivité vieillissent comme dans l'ensemble des collectivités territoriales. Seul 11% des effectifs féminins et 10% des effectifs masculins ont moins de 30ans.

Avec 40% des agentes de la collectivité ayant plus de 50 ans, la collectivité doit prendre en compte le défi qu'impose la pyramide des âges, notamment en ce qui concerne les métiers à forte population féminine, notamment les métiers administratifs, la filière sociale ou encore l'ensemble de la filière médico-sociale, ainsi que dans les structures d'accueil de jeunes enfants.

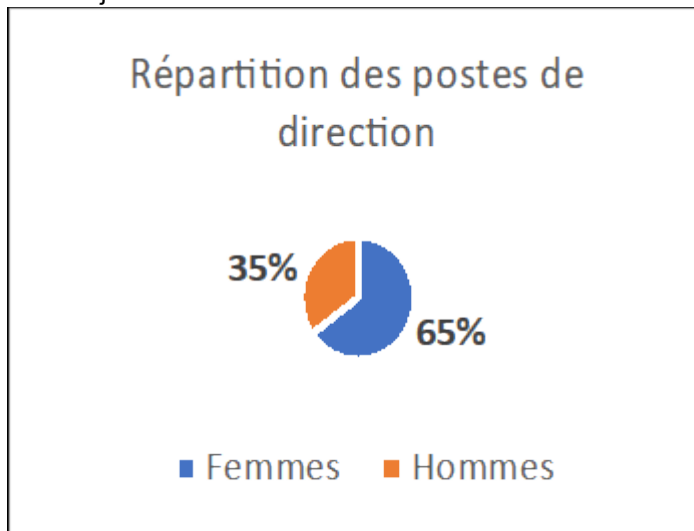


Au niveau national, l'âge moyen est de 43,9 ans pour les femmes et 43,6 ans pour les hommes. A Pantin, la moyenne d'âge est de 44 ans.

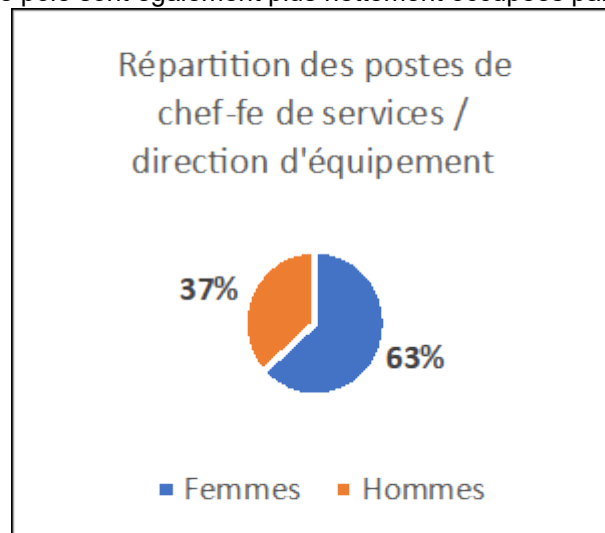
### C) Emplois de direction

Il est à noter que la collectivité disposait jusqu'à octobre 2023 d'une direction générale totalement paritaire ; la part des femmes y est désormais supérieure à celle des hommes.

Les femmes représentent majoritairement le collectif de directions :



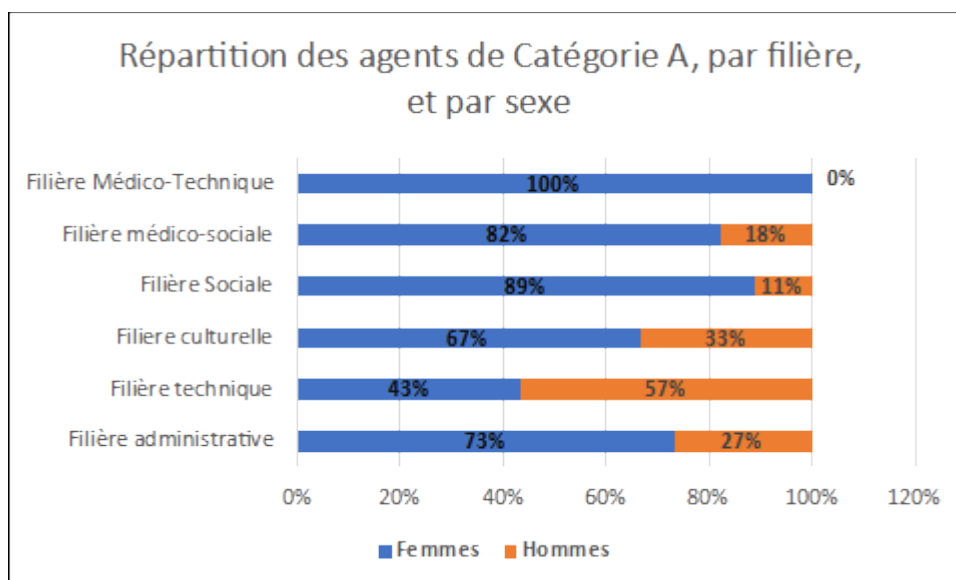
Les responsabilités de pôle sont également plus nettement occupées par des femmes :



Il est à noter qu'en la matière, la collectivité se distingue positivement des données nationales. Ainsi, et au niveau national, dans la fonction publique territoriale, les données sont les suivantes :

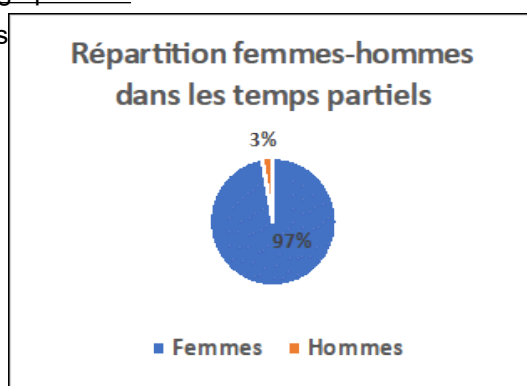
- Emplois d'encadrement supérieur et de direction : 35 % de femmes / 65 % d'hommes
- Emplois fonctionnels administratifs : 35 % de femmes / 65 % d'hommes
- Emplois fonctionnels techniques : 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

Le manque de mixité de certaines filières, exposé ci-après, se retrouve dans des proportions identiques en matière de répartition des catégories A :



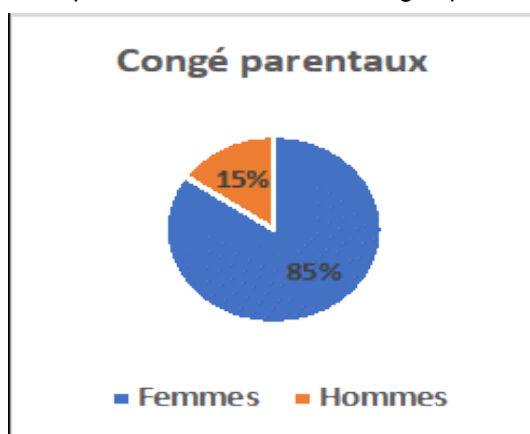
#### D) Temps partiel et congé parental

Le temps partiel est très majoritairement (97%) accordé aux femmes :



majoritairement (97%) accordé aux

4 hommes et 22 femmes ont par ailleurs sollicité des congés parentaux.



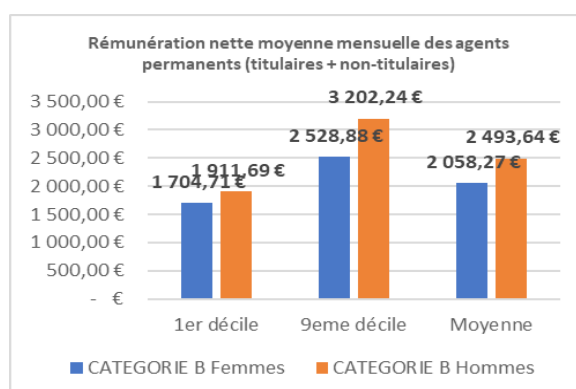
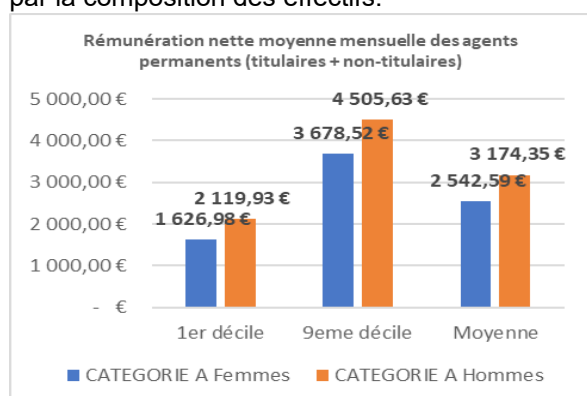
### E) Conditions de rémunération et de carrière

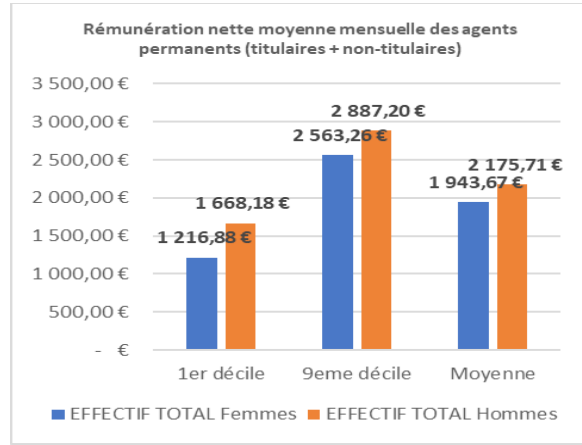
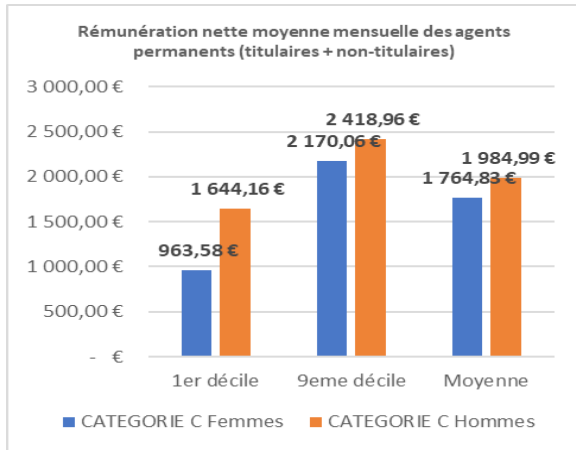
Relevant de la fonction publique territoriale, la rémunération des agents communaux comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret,
- le régime indemnitaire, complément du traitement, défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux.

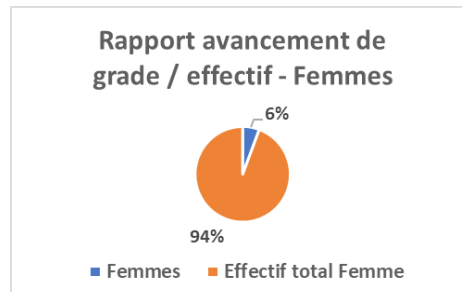
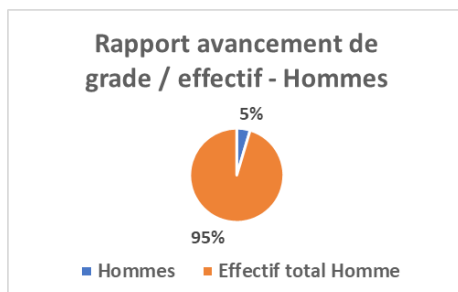
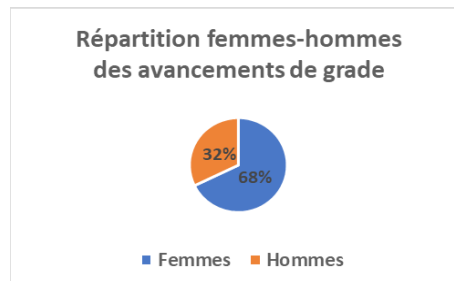
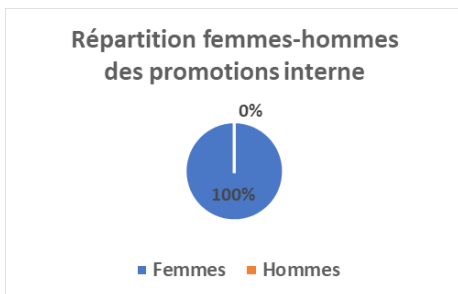
Sur ces bases, la rémunération des fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi et justifiant d'une même ancienneté.

Malgré ce cadre, force est de constater qu'**une disparité reste importante** en matière d'écart salarial. Celle-ci s'explique en partie par les effets des temps partiels et des carrières incomplètes ou coupées, mais aussi par la composition des effectifs.





Concernant la carrière, la collectivité s'astreint à respecter la parité et la répartition des effectifs dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne.



## **II) LA COMMUNE, PORTEUSE DE POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

A – L'adoption du Plan d'actions en faveur de l'égalité

L'égalité femme/homme a été identifiée comme un axe transversal, prioritaire des politiques publiques de la municipalité.

En 2023, la commune de Pantin a choisi de poursuivre son engagement et de rendre plus visible son combat pour l'égalité femme/homme et la lutte contre les violences faites aux femmes et toutes formes de discriminations en plaçant cette cause au cœur de son action.

Outre le « e » symbolique ajouté au nom de la commune et dévoilé sur la carte des vœux 2023, la municipalité, d'ores et déjà engagée dans le combat pour l'égalité, a souhaité renforcer son engagement et proposer un plan d'action dans tous les domaines de la vie de la cité.

C'est ainsi que le conseil municipal a adopté le 16 mars dernier son Plan en faveur l'Égalité, de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations.

Quatre priorités y ont été dégagées :

- agir sur les mentalités et s'engager dans la lutte contre le sexisme ordinaire et contre les discriminations
- protéger et accompagner les femmes victimes de violences, et lutter contre toutes les formes de discrimination
- faire de la commune un employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle et de conciliation vie professionnelle / personnelle
- faire de l'égalité femme-homme une ambition transverse à toutes les politiques publiques

Ces orientations sont déclinées en actions à mettre en œuvre dès l'adoption du Plan 2023 et marquent les intentions de la commune en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences et les discriminations. Ces intentions ne sont pas limitatives et pourront être affinées et précisées par les instances municipales.

Elles sont donc rappelées ici :

- Formation des élus de la majorité sur les politiques locales d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes avec le Centre Hubertine Auclert
- Formation des agents sur les enjeux d'égalité et des violences sexistes et sexuelles avec le Centre Hubertine Auclert
- Sensibilisation dès le plus jeune âge aux questions de genre, d'égalité ; interventions sur le consentement, la place des femmes, le corps
- Renforcement de la convention « Un toit pour elle » ; facilitation de l'accès au logement des victimes de violences
- Création d'un centre d'hébergement d'urgence municipal
- Mise en place d'un réseau municipal « victimes et femmes victimes de violences » dans le cadre du CLSPD
- Création de la Maison des femmes
- Création de la Maison des fiertés
- Renforcement du plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité
- Modification du marché de ménage dans les bureaux et structures municipales pour des interventions en journée
- Mise en place d'un congé menstruel
- Semaine de l'égalité
- Instauration de nouveaux critères dans l'attribution des subventions
- Organisation d'un événement sur l'égalité femmes-hommes
- Conventionnement avec l'Agence pour l'Éducation par le Sport



- Partenariat avec l'ensemble des professeurs d'EPS des collèges de la ville pour promouvoir le sport au féminin
- Encouragement de la pratique libre et des cours collectifs sur l'espace public, en lien avec les associations du territoire
- Poursuite de la dénomination des noms de rues et d'équipements
- Promotion du réseau de bibliothèques en tant que relai d'information et de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes
- 20/ Distribution de protections hygiéniques
- Interventions dans les classes pour lutter contre les stéréotypes
- Poursuite des balades urbaines ; poursuite des marches exploratoires
- Recours systématique à une expertise spécifique égalité dans les groupements de maîtrise d'œuvre sur les QPV
- Poursuite du travail avec les cafés et commerces de certains quartiers pour favoriser l'accueil des femmes
- Adaptation des toilettes de surface égale pour les femmes et les hommes dans les constructions neuves et augmentation des toilettes publiques

## B – Des actions concrètes au service de l'égalité femmes-hommes

- **LA SEMAINE DE L'ÉGALITÉ - MARS 2023**

Pour la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, la commune a organisé, du 4 au 11 mars 2023, la huitième édition de sa « Semaine de l'Égalité ». Cette semaine a eu pour objectif de sensibiliser de manière transgénérationnelle la population aux enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes à travers différents prismes et notamment ceux du sport, du bien-être et de la culture.

### **Sport**

#### Ateliers self-défense

Ces ateliers ont permis aux participantes de s'initier aux techniques de base du self-défense afin d'acquérir les bons gestes en cas de situation d'agression physique mais avant tout de (re) prendre confiance en elles. Après chaque atelier, des groupes de parole ont été organisés sur la thématique du harcèlement de rue.

- ✓ 6 mars 2023  
Maison de quartier Mairie-Ourcq
- ✓ 6 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières
- ✓ 11 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières

#### Tournoi de futsal mixte

Huit équipes se sont affrontées lors de ce tournoi de futsal qui a permis de mettre en valeur la pratique sportive féminine.

- ✓ 11 mars 2023  
Gymnase Maurice Baquet

### **Bien-être**

Pour faire face à une charge mentale, des ateliers bien-être ont été mis en place au sein des maisons de quartier afin de permettre aux femmes de prendre du temps pour elles.

#### Ateliers yoga

Atelier cercle de bien être, animé par l'association HOME.

- ✓ 9 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières

#### Ateliers initiation à la sophrologie

- ✓ 9 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières
- ✓ 9 mars 2023  
Maison de quartier Haut et Petit-Pantin

- ✓ 21 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières

## **Art et culture**

### Expositions

#### *Les femmes à travers l'histoire de l'art*

Au sein du musée numérique de la Micro-Folie, cette conférence a mis à l'honneur des portraits de femmes qui ont joué et déjoué les codes de la féminité

- ✓ 6 mars 2023  
Micro-Folie, antenne jeunesse maison de quartier des Quatre-Chemins

#### *La rue est à elles*

Depuis de nombreuses années la commune, dans le cadre de sa politique pour l'égalité, s'est engagée dans un processus de féminisation des noms de rue. Mais quelle histoire se cache derrière ces femmes qui ont marqué leur époque ?

L'association Sine Qua Non a développé des parcours liés au *matrimoine* pantinois. Basée sur la géolocalisation, l'application lance un podcast à chaque point de passage identifié et permet ainsi aux marcheuses et joggeuses de découvrir la vie de ces femmes.

- ✓ 8-15 mars 2023  
Vernissage le 8 mars  
Maison de quartier des Courtillières

#### *Une histoire photographique des femmes au XXe siècle*

Plus d'une soixantaine de tirages contemporains retrace l'histoire des femmes au XXe siècle, celle de leur émancipation mais avant tout la conquête de leur liberté. Mais comment ont-elles vécu durant ces décennies ? Quel sort leur réservait leur époque ? Qui étaient-elles ? Quelles femmes célèbres ont marqué leur temps ?

- ✓ 9 mars 2023  
Galerie Roger-Viollet, Paris

#### *Black is beautiful*

Cette rétrospective met en lumière le travail de Faith Ringgold, artiste américaine féministe et autrice engagée dans les luttes pour les droits civiques jusqu'à celles des Black Lives Matter. Son œuvre relie le riche héritage de la Harlem Renaissance à l'art actuel des jeunes artistes noirs américains.

- ✓ 9 mars 2023  
Musée Picasso, Paris

## **Spectacle**

### (La bande à) LAURA de Os – Gaëlle Bourges

À partir du tableau Olympia de Manet, Gaëlle Bourges interroge cette œuvre qui fit scandale en son temps. À travers la danse, c'est sur l'invisibilité des modèles noires qu'elle cherche à se focaliser. Les quatre performeuses sur scène font sortir les modèles noires de l'ombre où on les avait plongées et apportent ainsi un nouveau regard sur l'œuvre. Interview de Gaëlle Bourges prochainement diffusée sur le site de la ville.

- ✓ 8 mars 2023  
Théâtre du Fil de l'eau

## **Soirées et événements**

### Soirée-débat sur l'endométriose

Une femme sur dix souffrira d'endométriose au cours de sa vie. Cette pathologie soulève de nombreuses questions, à commencer par les inégalités sociales qu'elle génère. Comment vivre et adapter son quotidien avec une maladie qui revêt différentes formes selon chaque femme ? Avec la participation de Lydia Caillaud, médecin.

- ✓ 6 mars 2023  
Salon d'honneur de l'Hôtel de ville

## **Table-ronde**

### L'engagement associatif au féminin

Comment cet engagement évoluera-t-il à travers les époques et comment s'exprime-il aujourd'hui ? Des femmes, responsables associatives du territoire, ont pris la parole pour témoigner de leur parcours, de leurs combats au service du bien commun. Avec la participation de Claude Roccati, présidente de l'association

Canal Historique et chercheuse associée au centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), Diane Affoue Goli, présidente de l'association Handyjoy, Anaïs Seghier, metteuse en scène - Cie La Sticomiss, Tatiana Abbey, co-fondatrice de l'association HOME, Khaira Mili, présidente de l'association MARICI et Najia Ben Fraj, présidente de l'association Pas Si Loin.

- ✓ 8 mars 2023  
Dock B

### **Ateliers de sensibilisation**

Notions de consentement, de sexisme, de violences sexistes et d'inégalités de genre, ces ateliers, animés par l'association Marici et l'association Nénuphar, ont permis de définir, d'identifier et d'illustrer ces notions mais aussi de transmettre les clés pour les analyser et les déconstruire.

- ✓ 8 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières
- ✓ 10 mars 2023  
Maison des associations

### **Ateliers d'écriture**

Qu'est-ce qu'être une femme à Pantin ? Animé par Faïza Guène, romancière et scénariste, cet atelier d'écriture a permis de questionner le sens des mots, leur féminisation et la place du « e » dans la langue française.

- ✓ 10 mars 2023  
Maison des associations

### **Ciné-débat**

#### Little miss soccer

Aujourd'hui, plus de 33 millions de femmes jouent au football dans le monde. Mélina Boetti, journaliste et Candice Prévost, footballeuse, ancienne consultante sportive et aujourd'hui responsable des opérations à la Fondation PSG sont parties les rencontrer dans plus de quinze pays dispersés sur les cinq continents. Projection suivie d'un débat avec Candice Prévost.

- ✓ 9 mars 2023  
Ciné 104

### **Documentaire**

#### Femmes politiques

Réalisé par Daniel Bouy, « Femmes politiques » retrace la mobilisation d'un collectif d'habitantes de Stains (93) qui se bat pour les conditions d'éducation de leurs enfants et pour dénoncer les inégalités de moyens attribués aux écoles des quartiers populaires. En présence des participantes du documentaire.

- ✓ 10 mars 2023  
Maison de quartier Haut et Petit-Pantin

### **Soirée de clôture**

Pour clore cette Semaine de l'égalité, des spectacles ont été proposés aux habitantes et aux habitants et ont été suivis d'un concert dédié aux musiques du monde.

- ✓ 11 mars 2023  
Maison de quartier des Courtillières

### **... et aussi**

### **Le Salon des agricultrices**

Le Salon des Agricultrices se déroule sur un week-end en marge du Salon International de l'Agriculture offrant de nouvelles perspectives sur le monde agricole, une perspective faite de femmes venues de tous les territoires et de toutes les générations.

Le Salon des Agricultrices c'est aussi un événement qui propose d'offrir aux femmes agricultrices ou en voie de l'être des espaces de rencontres, d'échanges, d'exaltations et d'inspirations.

- ✓ 4 - 5 mars 2023

## **Cafés conviviaux**

La maison de quartier des Quatre-Chemins a proposé deux moments conviviaux dans des cafés du quartier pour débattre et échanger.

- ✓ 7 mars 2023
- ✓ 9 mars 2023

## **Le mois de l'empowerment**

Troisième édition du festival qui met les femmes en lumière dans toute leur diversité ! Des tables rondes, des ateliers, des cercles de discussion ont été organisés pour faire porter la voix des femmes et des minorités dans toute leur diversité, valoriser leurs parcours et expériences et réfléchir aux enjeux liés à leur place dans la société.

- ✓ Du 8 au 29 mars 2023  
Les Relais Solidaires

### **• UNE CONSULTATION EN PSYCHOTRAUMATOLOGIE**

Il est utile de le rappeler lors de la présentation du rapport sur l'égalité : selon Muriel Salmona, psychiatre, chercheuse et formatrice en psychotraumatologie, le psychotraumatisme peut se définir comme l'ensemble des troubles psychiques immédiats puis chroniques se développant chez une personne après un événement traumatique ayant menacé son intégrité physique et/ou psychique. Ces troubles peuvent s'installer durant des mois, des années voire toute une vie en l'absence de prise en charge. Ils entraînent une grande souffrance morale liée à des réminiscences (mémoire traumatique) avec la mise en place de conduites d'évitement (pour y échapper : phobies, retrait), des conduites d'hypervigilance pour tenter de les contrôler et des conduites dissociantes pour tenter de les auto-traiter (conduites à risque et conduites addictives anesthésiantes).

Les personnes ayant subi un tel traumatisme ont besoin d'une prise en charge spécifique, par des professionnels formés sur cette problématique.

Pourquoi avoir mis en place ce dispositif à Pantin ?

Les violences provoquent chez les victimes et leurs enfants qui en sont les témoins, des traumatismes profonds et durables : insécurité, culpabilité, dépression... Les consultations psychotraumatologiques sont essentielles pour que les victimes reprennent leur vie en main et que les symptômes traumatiques disparaissent. En l'absence d'une prise en charge spécialisée le risque étant que les victimes ne parviennent pas à sortir du processus d'emprise et développent des symptômes à plus ou moins long terme (troubles alimentaires, dépendances, dépression, maladies chroniques...).

Les permanences en psychotraumatisme ont ainsi débuté le 12 septembre 2022 au relais des parents. Elles ont lieu tous les lundis matin, soit 4h par semaine. La psychologue spécialisée en psychotraumatologie (rattachée à l'institut de victimologie) réalise en moyenne 4 entretiens de 45 minutes et consacre 1 heure au travail en réseau (liens partenaires, participations aux réunions du réseau, comptes-rendus, RPP...).

Elles sont poursuivies tout au long de l'année 2023.

A compter de décembre 2023, ces permanences se tiendront au sein de la maison des femmes de Pantin, lieu ressource unique à destination de toutes les femmes.

### **• LA MISE EN PLACE DE DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES**

15 équipements publics municipaux sont aujourd'hui équipés de distributeurs de protections hygiéniques gratuites, permettant de prendre en considération ce qui constitue une inégalité sociale, caractérisée par la cherté desdites protections et la difficulté pour certaines femmes d'y accéder. 12 autres équipements municipaux en seront équipés en 2024.

### **• LA MISE EN PLACE DU PROJET « FAIRE BOUGER LES FILLES » SOUS L'ÉGIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

Selon l'OMS, les enfants et adolescents doivent faire 60 mn d'activités physiques par jour pour être en bonne santé. Seuls 7% de filles en région parisienne le fait, et 15% des garçons. Seulement 8% des filles de - de 14 ans est licencié dans une Fédération sportive.

L'Agence nationale du Sport, en partenariat avec l'équipementier Nike, a proposé la mise en place d'un programme visant au développement de la pratique sportive des jeunes filles de 7 à 14 ans, dans les quartiers prioritaires ; Pantin a été proposée comme site de son expérimentation !

Destinée à encourager la pratique sportive auprès des jeunes filles, cette opération propose de réfléchir avec les filles, à une proposition ludique, qui les fera bouger tous les jours au moins 60 minutes, construire une solution hybride composée d'activités en physique et en digital et en mesurer l'impact.

Lors du premier rassemblement intervenu le week-end des 16 et 17 septembre, l'Agence Nationale du Sport a indiqué que 700 jeunes filles se sont inscrites dans le dispositif. Le programme s'étalera en 2024 et s'ouvrira à une deuxième ville « test ». L'expérience donnera lieu à l'élaboration d'un guide, partagé dans les conférences régionales de l'Agence Nationale du Sport.

- **LES ACCORDS AVEC LES BAILLEURS, EN VUE DE RÉSERVER DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

Les violences faites aux femmes et à leurs enfants sont un phénomène de société et un fléau social qui nécessitent une réponse collective et une approche globale et pluridisciplinaire. Dans le cadre de sa politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la commune est pleinement engagée dans la lutte contre ces violences.

En moyenne, chaque année, 160 victimes de violences conjugales sont suivies par le service social de la commune, dans un contexte spécifique de prise en charge, une histoire particulière à écouter et comprendre, impliquant un accompagnement protéiforme et personnalisé, qui varie en fonction des démarches déjà entamées (départ précipité, mise à l'abri, dépôt de plainte, ordonnance de protection, procédure de divorce, ouverture de droits pour les femmes sans ressource...).

Disposer d'un logement sûr et pérenne est primordial dans le processus de sortie des violences, c'est une étape importante dans leur reconstruction et marque bien souvent la sortie effective et durable des violences. Cependant, toutes ces victimes de violences n'ont pas besoin d'un accompagnement spécifique en hébergement spécialisé non-mixte. Un certain nombre d'entre elles peuvent intégrer directement un logement social ou privé, d'autres restent dans leur logement suite à l'éviction du conjoint violent par la justice.

Fort de ce constat, la commune, en partenariat avec les principaux bailleurs sociaux présents sur son territoire, propose à ces victimes, suivies et identifiées par les services sociaux de la commune et la future maison des femmes, des logements dans le parc social de la commune ou des communes limitrophes si les circonstances l'exigent.

Pour ce faire, la commune prévoit de délibérer, lors du conseil municipal d'octobre 2023, à propos de conventions avec les bailleurs sociaux implantés sur la commune et en Ile-de-France : Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis habitat, ICF Habitat et Seqens, Immobilière 3F et Vilogia. 6 conventions seront donc présentées concernant Vilogia (pour 1 logt/an), Immobilière 3F (pour 1 logement / an), ICF Habitat (pour 1 logement par an), Pantin Habitta (pour 2 logements par an), Seine-Saint-Denis Habitat (pour 2 logements par an), Seqens (pour 1 logement/an). La convention avec 1001 vies n'est pas encore validée côté bailleur.

Chacun de ces bailleurs s'engage à mettre à disposition, en fonction de ses moyens, 1 ou 2 logements de leur contingent, chaque année, à destination de ces femmes, pour autant qu'elles aient a minima déposé une plainte et engagé les démarches indispensables pour sortir de leur situation (procédure de divorce, saisine du juge aux affaires familiales, ordonnance de protection...).

- **POUR UN ESPACE D'INFORMATION ET DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES À PANTIN : LA MAISON DES FEMMES**

Pourquoi un tel espace à Pantin ?

Un constat est aujourd'hui partagé par de nombreux professionnels du territoire mais aussi par les habitantes de Pantin : les femmes manquent de lieux pour se retrouver, échanger, s'informer, d'espaces collectifs où elles se sentent totalement en confiance et en sécurité.

L'idée a ainsi émergé de créer un espace pour se réunir, s'informer, être aidée ou simplement partager un moment de convivialité : la maison des femmes de Pantin.

La maison des femmes de Pantin ouvrira ses portes à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 22 novembre 2023.

Ce lieu unique offrira ainsi un accueil pour toutes les femmes, quelle que soit leur situation ou leur condition de ressources.

Il regroupera un grand nombre d'intervenants et proposera notamment :

- un accueil, une écoute, une information et une orientation pour toutes les femmes (majeures et mineures)
- un accompagnement spécifique pour les femmes majeures victimes de toutes formes de violences
- des ateliers et événements à destination de toutes les femmes (majeures et mineures).

La structure proposera également une prise en charge pluridisciplinaire, gratuite et confidentielle aux femmes victimes de violences à travers plusieurs permanences :

- permanence juridique : tenue par une juriste d'une association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences (½ journée par semaine)
- permanence en psychotraumatisme : tenue par une psychologue clinicienne de l'Institut de victimologie (½ journée par semaine)

Par ailleurs, les femmes victimes de violences, suivies au sein de la maison des femmes, auront la possibilité de :

- déposer plainte directement au sein de la maison des femmes. Les membres de la Brigade de Protection des Familles (BPF) du commissariat de Pantin pourront, sur sollicitation des professionnels de la maison des femmes, se rendre au sein de la structure pour recueillir les plaintes.
- bénéficier d'un logement social attribué par la commune.

En plus de ces permanences, la maison des femmes de Pantin proposera :

- des réunions d'information collectives sur l'insertion socio-professionnelle (1 fois par mois pendant 2h)
- des ateliers/groupes de paroles (1 fois par mois pendant 3h) : cercles de parole, art thérapie, atelier d'écriture
- des séances de sophrologie (2 fois par mois pendant 1h)
- des ateliers d'accompagnement à la parentalité (1 fois par mois pendant 2h) : ateliers de soutien à la parentalité à destination de toutes les femmes (accueil des émotions, autonomisations, etc.) avec garde d'enfants
- des événements/ateliers divers tout au long de l'année et notamment dans le cadre de la semaine de l'égalité (ateliers thématiques, sensibilisations, projections de films/courts métrages, etc.)

Par ailleurs, grâce à un réseau partenarial fort, des activités externes à la maison des femmes pourront être proposées aux femmes reçues :

- ateliers, sorties, événements en lien avec la parentalité
- cours de sport (self-défense, yoga, renforcement musculaire, etc.)
- ciné-club / club lecture
- Ateliers couture / broderie
- ateliers de coworking avec garde d'enfants

De manière générale, la maison des femmes pourra, selon les situations, orienter les victimes vers les structures/organismes spécialisés :

- pour bénéficier d'un dispositif de protection (Téléphone Grave Danger / Bracelet Anti-Rapprochement)
- pour une mise en sécurité (hébergement d'urgence)
- pour un soutien à la parentalité / une information en droit de la famille

Enfin, la maison des femmes de Pantin pourra être un lieu de formation sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et conjugales, pour les agentes et les agents communaux, les membres du conseil municipal mais également pour les professionnels locaux (via des organismes certifiés Qualiopi).